**Plan de Développement des Peuples Pygmées**

**I/ Historique**

Préalablement à sa mise en œuvre en 2004 et conformément aux exigences de la réglementation en vigueur ainsi que des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) a fait l’objet d’une évaluation environnementale. Celle-ci a débouché sur la production d’un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), lequel a été complété par le Plan de Développement des Peuples Pygmées (PDPP) et le Plan de Déplacement Involontaire et de Réinstallation (PDIR).

Ce plan de développement a pour objectif de veiller à ce que le processus de développement engagé favorise le respect total de la dignité, des droits de la personne et la culture des peuples autochtones. Il convient de relever qu’au niveau gouvernemental, le Ministère des Affaires Sociales est chargé de la protection sociale des personnes vulnérables au rang desquelles se trouvent les Peuples pygmées. Dans ce cadre, le MINAS a entre autres missions de consolider le cadre juridique et institutionnel devant garantir les droits, la dignité et la spécificité culturelle des peuples autochtones.

Face à ces orientations de politique gouvernementale, le PNDP dont l’objectif est d’appuyer le Gouvernement Camerounais par la mise en place et l’exécution d’un mécanisme de financement décentralisé afin d’assurer un développement communautaire participatif en milieu communautaire, apporte dans son volet PDPP, un appui significatif dans le processus d’amélioration des instruments de défense des droits des populations pygmées (PP).

Au cours de la phase 1 du PNDP (2004-2009), le PDPP a démarré en 2007 d’abord dans neuf (09) communes de la région du Sud, à savoir : Djoum, Oveng, Mintom, Niété, Akom II, Lokoundjé, Campo, Bipindi, Lolodorf. Avec l’entrée du Programme depuis 2010 dans sa deuxième phase caractérisée entres autres par (i) l’extension des activités dans l’ensemble des régions du pays, (ii) la mise en place d’un système d’allocation, l’exécution du PDPP s’est étendue, conformément au plan de couverture, à l’ensemble des communes abritant les PP, portant ainsi le nombre total de communes à 31, soit 17 à l’Est, 11 au Sud et 03 au Centre.

Il a été mis en œuvre conformément à un plan communal d’action structuré autour de 05 composantes (i) Citoyenneté, (ii) Education, (iii) Agriculture, (iv) Santé et (v) dialogue intercommunautaire et sécurisation foncière. Le dispositif de mise en œuvre des activités était coordonné par une plate forme communale présidée par le Sous-préfet et regroupant toutes les parties prenantes impliquées, et bénéficiait de l’accompagnement d’un Organisme d’appui local (OAL). En raison de leur performances mitigées, ces OAL ont été par la suite remplacés par les consultants d’appui, puis par les responsables locaux du MINAS. Les responsables des services d’actions sociales (SAS) ont été désignés par le MINAS par DECISION N° 002/MINAS du 09 APR 2013 dans les 31 communes bénéficiant de la mise en œuvre du PDPP - PNDP. Dans ce sens, une convention cadre de collaboration entre le MINEPAT et le MINAS a été signée, entre autres pour la mise en œuvre du PDPP.

**II/ Zones d’intervention**

* **Région de l’Est : 17 communes**

Abong-Mbang, Atok, Dimako, Doumé, Gari-Gombo, Lomié, Mbang, Messamena, Messok, Mindourou, Moloundou, Ndélélé, Ngoyla, Nguelebok, Salapoumbé, Somalomo, Yokadouma.

* **Région du Sud : 13 communes**

Djoum, Oveng, Mintom, Bengbis, Campo, Lokoundjé, Lolodorf, Bipindi, Akom II, Niété, Efoulan, Meyomessi et Kribi 1.

* **Région du Centre : 04 communes**

Eséka, Messondo, Ngambé Tikar et Makak

**III/ Budget**

* **852 000 000 FCFA repartis en fonction de:**
  1. Une allocation de base à toutes les communes (5 000 000 FCFA)
  2. L’ancienneté de la commune
  3. Le nombre de village

# IV/ Présentation du Plan de Développement des Peuples Pygmées

Le Plan de développement des Peuples Pygmées dans le cadre du PNDP est un document qui vient en complément aux différents documents de base de l’opération de développement local. Il s’agit notamment du plan d’action PDPP pour la phase 2 du PNDP, les Plans Communaux de Développement incluant les plans stratégiques d’action en faveur des Peuples pygmées, ainsi que les diagnostics et plans opérationnels communaux, élaborés depuis le début de la phase 2 dans les 31 communes abritant les peuples pygmées des régions du Centre, de l’Est et du Sud .

Plus spécifiquement, PDPP vise à préciser ou décrire le mode opératoire des **principales activités éligibles** des 05 composantes (Citoyenneté, Education, Santé, Agriculture et produits forestiers non ligneux, Dialogue intercommunautaire et sécurisation foncière) que l’on peut retrouver dans un plan opérationnel à l’échelle communale. Il convient de rappeler que découlant d’un diagnostic approfondi auprès des communes, les activités retenues par composante varient d’une commune à l’autre et même d’une région à l’autre. En plus, toutes les 05 composantes ne sont pas mises en œuvre dans toutes les communes d’intervention. De manière précise, les activités retenues par composante et au niveau de chaque commune sont reprises dans le document de projet de la commune concernée.

De même, le PDPP met à la disposition de l’utilisateur un ensemble d’outils utiles à la mise en œuvre du plan.

### A/ Objectif global du PDPP

Le Plan de Développement des Peuples Pygmées (PDPP) du PNDP a pour objectif général d’assurer que le processus de développement engagé favorisera le respect total de la dignité, des droits de la personne et la culture des peuples autochtones.

De manière opérationnelle, l’objectif est de contribuer à l’amélioration des conditions de vie des Peuples pygmées de la zone d’intervention.

### B/ Objectifs spécifiques

De manière spécifique il s’agit :

* D’améliorer l’accès aux services sociaux de base des peuples pygmées ;
* De renforcer leur citoyenneté et leur culture;
* De renforcer les capacités organisationnelles  et de participation des populations pygmées dans une perspective de transfert progressif de prise en charge de leur développement.

### C/ Structure du PDPP

Le plan est structuré autour de 05 composantes principales qui sont :

* La citoyenneté ;
* La santé ;
* L’éducation ;
* L’agriculture et PFNL ;
* Le dialogue intercommunautaire et sécurisation foncière.

# D/ Composantes du PDPP

## 1/ Composante 1 : Citoyenneté

### Objectifs de la composante

L’objectif général de cette composante est de permettre aux bénéficiaires de jouir pleinement de leurs droits et devoirs en tant que citoyen à part entière de la commune. De manière spécifique, il s’agit de :

* Renforcer leurs capacités en vue de leur participation aux activités de développement dans leur milieu;
* Assurer leur représentativité au sein des instances de décision au niveau local (villageois et communal) ;
* Faciliter l’obtention des actes d’état civil notamment la carte nationale d’identité et l’acte de naissance.

### Résultats attendus

Il est attendu de cette composante des améliorations en termes de nombre de PP formés au leadership et à l’éducation citoyenne, nombre de PP représentés au sein des différents comités locaux (APE, COSA/COGES, Comités de développement, etc.), nombre de cartes nationales d’identité et/ou d’actes de naissance établis, plastifiés et distribués aux bénéficiaires, dispositif d’enregistrement systématique mis en place dans chacun des villages pygmées ou associés, nombre de personnes ayant les actes d’état civil et jouissant de la citoyenneté (participation aux élections, inscriptions et examens scolaires, à la justice, voyage, etc.).

**N.B.** Ces nombres doivent traduire une augmentation par rapport à une situation de référence.

### Activités à menées

Les activités à menées pour atteindre ces résultats sont:

* Informer les leaders pygmées et Bantous, à la notion et à l’importance des actes d’état civil et au leadership à travers une éducation citoyenne permanente ;
* Identifier et former au moins 02 leaders par campement qui serviront de relais pour le suivi du présent plan d’action, ainsi que pour le fonctionnement du dispositif d’enregistrement systématique des naissances, dans les campements ;
* Informer, former et faire du lobbying auprès des autorités et responsables des institutions travaillant avec les peuples pygmées (dont entre autres celles chargées de l’établissement des pièces officielles, de leur encadrement sanitaire et éducationnel, etc.) ;
* Doter les Mairies, les centres spéciaux d’état civil et les campements en petits matériels de bureau (registres, bics) pour réduire les délais d’établissement des pièces à ces différents niveaux ;
* Appuyer à l’établissement, à la plastification et à la mise à disposition des pièces d’état civil (actes de naissances, CNI, etc.) par l’accompagnement des bénéficiaires aux différentes étapes du processus ;

Toutes ces activités devraient s’appesantir sur les droits et devoirs du citoyen en général et des pygmées en particulier, sur la procédure d’établissement des différentes pièces officielles, sur l’appui au renforcement des capacités organisationnelles pour la prise de décisions à tous les niveaux.

## 2/ Composante 2 : Santé

### Objectifs de la composante

L’objectif général de cette composante est d’améliorer l’état sanitaire des PP. De manière spécifique, il est question  de :

* Appuyer la stratégie avancée actuellement mise en œuvre par les services étatiques de la santé;
* Améliorer l’accès des PP aux soins de santé et aux médicaments ;
* Améliorer la qualité de l’accueil des Baka/Bakola/Bagyéli dans les formations sanitaires

Améliorer l’efficacité de la médecine traditionnelle pygmée.

### Résultats attendus

Les principaux résultats attendus au titre de cette composante devront s'exprimer en termes de nombre d’enfants de 0 à 5 ans vaccinés, en comparaison à une situation de référence (soit au moins xx enfants), nombre de femmes enceintes identifiées ou de malades particuliers (SIDA, tuberculose, etc.) qui ont été suivies pendant leur grossesse ou leur maladie, nombre de personnes supplémentaires (PP) ayant reçu des soins dans les formations sanitaires et dans le cadre de la stratégie avancée, nombre d’accoucheuses traditionnelles supplémentaires formées et ayant amélioré leur performance.

**N.B.** Ces nombres doivent traduire une augmentation par rapport à une situation de référence.

### Activités à menées

Les activités de cette composante sont les suivantes :

* Appuyer la mise en œuvre la stratégie avancée ;
* Renforcer les capacités de réponse des formations sanitaires en termes de médicaments, de petits matériels et de provisions alimentaires, en mettant à leur disposition du médicament essentiel et en renforçant les questions d’accueil ;
* Former les accoucheuses traditionnelles (soit une moyenne de une par village) pour réduire de manière significative le taux de mortalité infantile enregistré dans les zones concernées ;
* Former quelques leaders pygmées aux soins infirmiers/sanitaires pour les permettre d’intégrer le corps médical, et réduire les frustrations liées à l’accueil.

Toutes ces activités sont des réponses aux questions de distance, pauvreté et coût des médicaments relevés pendant le diagnostic. Par ailleurs, l’expérience sur le terrain a démontré que les pygmées vont beaucoup plus vers les formations sanitaires où ils bénéficient d’une prise en charge en termes de restauration pendant la durée de leur hospitalisation, comme c’est le cas à Ngovayang.

## 3/ Composante 3 : Education

### Objectifs de la composante

L’objectif de cette composante est d’améliorer l’accès des enfants pygmées à l’éducation à travers :

* le renforcement des structures éducatives en termes de personnel, d’équipement et de fonctionnement;
* le renforcement des foyers d’accueil des enfants scolaires pygmées ;
* l’amélioration de la perception que les parents et enfants Baka/Bakola-Bagyéli ont de l’éducation ;
* l’appui en fournitures scolaires aux élèves.

### Les résultats attendus

Les résultats attendus, sont exprimer par :

* Le nombre d’élèves du primaire ayant accès aux fournitures scolaires ;
* Le taux de redoublement des enfants pygmées ayant reçu un appui en fournitures ne dépasse pas un pourcentage donné, par rapport à une situation de référence;
* Le nombre de pygmées candidats (soit environ xx sur un total de xxx) au CEP et ayant reçu un appui en fournitures obtiennent leur diplôme ;
* Le nombre d’enseignants formés en vue d’améliorer la performance des enfants pygmées.

### Activités à menées

Les activités à développer pour atteindre ces résultats sont les suivantes:

* Informer les parents, les enfants, la communauté éducative à l’importance de l’éducation  et de l’accueil des enfants pygmées ;
* Renforcer les capacités de réponse des établissements scolaires visés en terme d’équipements et de fournitures scolaires ;
* Former les enseignants de niveau 1 et 2 en particulier, aux techniques ORA et d’apprentissage des enfants pygmées ;
* Apporter des appuis multiformes aux enfants scolarisés (tenues, appui nutritionnel, scolarité, fourniture, etc.);
* Construire et/ou équiper un dortoir ou foyer pour améliorer les conditions d’accueil des enfants pygmées.

Ces activités visent à résoudre de nombreux problèmes réels identifiés pendant le diagnostic qui relève que les enfants pygmées manquent de presque tout, (livres, uniformes, chaussures, sac/cartables, etc.). Ce manque affecte certainement leurs performances scolaires.

## 4/ Composante 4 : Agriculture et valorisation des PFNL

### Objectifs de la composante

L’agriculture et la valorisation des produits forestiers non ligneux ont pour objectif d’améliorer la sécurité alimentaire des PP, d’améliorer le niveau de leurs revenus et d’atténuer les conflits entre les Bantous et eux, notamment au sujet du vol dans les champs.

### Résultats attendus

Comme résultats attendus,

* Une augmentation des rendements agricoles des cultures ;
* La superficie mise en valeur (en hectares) ;
* Le nombre GIC ou Coopératives mis en place ou redynamisés ;
* les PFNL apportent une meilleure contribution dans les revenus.

### Activités à menées

Les activités à promouvoir dans cette composante seront entre autres :

* Appuyer au renforcement en vue de la promotion des activités agricoles, y compris la valorisation (mode d’exploitation/commercialisation) des PFNL;
* mettre en place des parcelles de démonstration portées par des leaders identifiés dans le village ;
* former aux techniques agricoles élémentaires et/ou de conservation des récoltes à partir de ces parcelles de démonstration, et suivre les agriculteurs pygmées dans leurs exploitations et dans la gestion des récoltes.

## 5/ Composante 5 : Dialogue intercommunautaire et sécurisation foncière

### Objectifs de la composante

Cette composante vise l’amélioration des droits d’usufruits des ressources naturelles, ainsi que les échanges sociaux entre PP et Bantous. De manière particulière, il s’agit de parvenir à :

* Améliorer les droits d’usufruit des terres par les pygmées aux fins de l’habitat et du développement agricole.

### Résultats attendus

Comme résultats, ils devront au moins exprimer:

* Le nombre de communautés PP ayant des droits d’usufruit sur des espaces reconnus par l’administration et les Bantous ;
* Le nombre de conflits sont atténués ou réduits de manière significative.

### Activités à menées

Les activités à développer au titre de cette composante sont :

* Organiser des séances d’information, de communication dans les villages pygmées et villages associés ;
* Organiser des descentes de négociations avec les chefs, notables des villages bantous, et les autorités administratives, sur les espaces à céder aux PP;
* Délimiter les espaces où les droits d’usufruit des PP sont reconnus sur la base du consensus obtenu ;
* Développer des activités culturelles, y compris festivités marquant la JIPA

**E/ Dispositif de mise en œuvre et de suivi**

**Niveau village:** 02 interlocuteurs pour servir de relais

**Niveau communal:** plate forme soutenue par un Comité technique de suivi et d’exécution, le SAS étant le rapporteur

**Niveau départemental:** Délégué Départemental des Affaires Sociales et éventuellement Coordonnateurs Techniques

**Niveau régional:** Délégué Régional des Affaires Sociales et CRC

**Niveau national:** CISPAV – MINAS - CNC

**V/ Principaux résultats**

**A/ Composante 1 Citoyenneté: permettre aux PP de jouir pleinement de leurs droits et devoirs en tant que citoyen à part entière de la commune**

* + Plus de 2 805 actes de naissance; 106 Cartes nationales d’identité et 83 actes de mariage établis au profit des peuples pygmées (PP);

**B/ Composante 2 Santé: Améliorer l’état sanitaire des PP**

* + 101 Centres de santé fréquentés par les PP ont été approvisionnés en médicaments essentiels ;
  + 198 Accoucheuses traditionnelles ont été formées ou recyclées, en vue d’améliorer les conditions d’accouchement;

**C/ Composante 3 Education: Améliorer l’accès des enfants PP à l’éducation**

* + 15 enfants pygmées formés dans les écoles professionnelles aux métiers de l’enseignement et de la santé (8 aides-soignants, 1 IDE, 5 enseignants et 1 technicien des eaux et forêt), l’une des aides-soignants formés recrutée à la Fonction publique
  + 450 enseignants ont été formés aux techniques d’apprentissage et d’accueil des enfants Pygmées ;
  + Plus de 90 écoles primaires fréquentées par les enfants Pygmées ont bénéficié d'un appui en fournitures et manuels scolaires;

**D/ Composante 4 Agriculture et valorisation des PFNL: Améliorer la sécurité alimentaire et le niveau des revenus des PP**

* + Des champs de vivres mis en œuvre sur plus de 200 ha, par les leaders pygmées identifiés dans la zone d’intervention, à l’Est et au Sud,
  + Développement de champs nouveaux dans la région

**E/ Composante 5 Dialogue inter communautaire et sécurisation foncière: Améliorer les droits d’usufruit des ressources naturelles ainsi que des échanges sociaux entre PP et bantous**

* + Mobilisation et participation de 1 000 pygmées aux festivités socio-culturelles (Journée de la femme, JIPA, etc.) au niveau local et à Yaoundé
  + Plus de10 villages pygmées ont des droits d’usufruit reconnus par les bantous et les autorités locales
* **Dispositif de coordination**
  + 31 plate formes mise en place dans les communes bénéficiaires
  + 31 SAS formés aux procédures du PNDP, à la MAPPAPY, au cahier de rendement, aux techniques d’animation
  + 31 motos et ordinateurs complets acquis et mis à la disposition des Chefs de Service de l’Action Sociale pour l’accompagnement des Peuples pygmées dans les 31 communes concernées.